Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213501281-20260206-D_26_008-DE

EXTRAIT DU REGISTRE **n°26-008**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - GUIPEL

Date de convocation
30/01/2026

Date d'affichage
30/01/2026
Nombre de conseillers

En exercice : 18
Quorum : 10
Présents : 15
Absents avec procuration : 3
Absents : 0
Votants : 18

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 6 février 2026 à la salle André Michel en séance publique sous la présidence Mme Joucan I., Maire

Étaient présents : Mme Joucan I., M. Alméras L., Mme Delehaye V., M. Gallais Ph., Mme Raux C., M. Samson H., Mme Georges M., Mme Corradini-Mochet C., Mme Pondemer S, M. Louazon S., M. Lahaye L., M. Galipaud B., Mme Basille V., M. Denais J.-C. et Mme Jeanneteau N.

Etaient absents excusés : M. Le Guellec Y., M. Rucay D., et Mme Thomas C.

Procurations : M. Le Guellec Y. à M. Louazon S., M. Rucay D. à Mme Joucan I., Mme Thomas C. à M. Galipaud B.

Formant la majorité des membres en exercice. Mme Basille V. est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°26-008 – Equipement, travaux – Campagne de Point-À-Temps Automatique 2026

M. Denais J.-C. donne lecture du rapport suivant :

EXPOSÉ DES MOTIFS

La mise en œuvre de Point-à-temps Automatique (P.A.T.A.) permet un entretien courant des voiries communales. Il est proposé pour 2026 de confier cette campagne de P.A.T.A. à l'entreprise POTIN pour un montant de 33 500 € HT correspondant à la mise en œuvre de 30 tonnes de P.A.T.A.

DÉLIBÉRATION :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

- **APPROUVE** le programme 2026 de Point-à-Temps Automatique ;
- **APPROUVE** le devis de l'entreprise POTIN pour un montant de 33 500 € HT ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer le devis.

Pour extrait conforme :
Madame la Maire
Isabelle Joucan

La secrétaire de séance
Virginie Basille